



Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

16

Date de la Convocation :

27 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage :

2 octobre 2024

Objet de la délibération :

DEL2024 064 – Décisions modificatives BP 2024 opérations patrimoniales

L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Premier Octobre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Mme Stéphanie HERVE à Jean MORA.

Absents : Mr Eric MACQUART

Secrétaire de séance : Mme Delphine DUPRAT

Pour faire suite aux diverses demandes du SGC de DAX et afin d'intégrer des biens dans le patrimoine de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

ECRITURES D'ORDRE

- Régularisation du Compte n° 20415342 :
 - Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 204182 : 26 403.00 €
 - Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 20415342 : 26 403.00 €
- Intégration des emprunts SYDEC :
 - Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 204182 : 174 956.58 €
 - Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 168758 : 174 956.58 €
- Régularisation du compte 1338 :
Il convient de basculer le Compte 1338 vers le compte 1348
 - Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 1338 : 55.00 €
 - Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 1348 : 55.00 €
- Intégration des travaux en cours – CHAP 041 – Art. 203 :
Afin de régulariser des études liées aux travaux (terminés et en cours), il convient de réaliser les opérations suivantes :
 - Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 2131 : 451 148.00 €
 - Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 2152 : 16 908.00 €
 - Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 203 : 468 056.00 €
- Portage financier EPFL Terrains Labèque :
Afin de procéder au paiement de la dernière échéance de l'EPFL (portage des terrains



« Labèque »), il convient de prendre la DM suivante (conservation de l'acquisition du terrain)

- Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 27638 : 179 000.00 €
- Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 16878 : 179 000.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'adopter les décisions modificatives ci-après :

- Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 204182 : 26 403.00 €
- Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 20415342 : 26 403.00 €
- Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 204182 : 174 956.58 €
- Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 168758 : 174 956.58 €
- Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 1338 : 55.00 €
- Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 1348 : 55.00 €
- Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 2131 : 451 148.00 €
- Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 2152 : 16 908.00 €
- Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 203 : 468 056.00 €
- Dép. Investissement – CHAP 041 – Art. 27638 : 179 000.00 €
- Rec. Investissement – CHAP 041 – Art. 16878 : 179 000.00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :